

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 22 mai 2019

Convocation en date du : 16/05/2019

Date d'affichage de la convocation : 16/05/2019

Date d'affichage du Procès-Verbal : 25/05/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Jacinthe AUJAL, Denise FORESTIER, Estelle GATILLE, Christiane LANCIAUX

Absents-excuses : Serge DESROCHES a donné procuration à M. Michel POURCELOT
Laurent DUFOUR a donné procuration à M. Marcel RENON

Mme Jacinthe AUJAL a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

1°) Lotissement

M. Philippe Prost fait part au Conseil Municipal de l'évolution du projet de lotissement. Le projet de règlement, reçu en Mairie, devra être finalisé avec le géomètre L. GELIN et sera présenté lors d'un prochain conseil.

Plusieurs éléments seront à valider afin de préparer le permis de lotir et proposer les parcelles à la vente.

M. Pierre Auray demande si, au vue de la proximité, le règlement du nouveau lotissement sera similaire à celui du lotissement du Champ de la Croix, qui a peut-être été modifié depuis moins de 10 ans. M. Philippe Prost se renseigne auprès du géomètre.

2°) Chauffage église.

M. Philippe Prost indique qu'il a reçu une pré-étude et un chiffrage du maître d'œuvre pour l'étude du chauffage de l'église qui indique que 12 radiants devraient être installés au lieu des 20 radiants actuels. L'étude expose le projet de rester à un système au gaz ce qui permettrait de réutiliser le système actuel. Les matériaux, plus modernes et plus économiques, permettraient un double zonage.

Le montant des travaux est estimé à 19 500 € TTC.

M. le Maire propose de s'adresser au diocèse pour une éventuelle participation avant de réaliser la consultation.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à s'adresser au Diocèse pour une demande de subvention.

3°) Voirie Communautaire

M. Marcel Renon énumère la liste des travaux à effectuer avec l'enveloppe communautaire.

- Chemin des Saudets
- Continuité des travaux d'entretien du Chemin des Plassards
- Chemin de la Pierre à Poizolles
- Route d'Audour
- le Grand Chemin, les Yguesses
- Commerçon du Haut

Le Montant des travaux s'élève à 50 800€ HT. Le Conseil Communautaire se réunit ce jeudi 23 mai 2019 afin de valider les devis et d'attribuer une enveloppe permettant de réaliser ces travaux.

M. Marcel Renon aborde ensuite le sujet de la voirie communale avec une nouvelle intervention à prévoir aux Manetiers, hameau isolé et difficile d'accès. Un devis doit être envoyé en Mairie et sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Le sujet du fauchage est également abordé. Au vu des emplois du temps chargés des agents municipaux, il est décidé de contacter l'entreprise Lacharme de St Jacques de Arrêts pour demander un chiffrage pour cette prestation.

4°) Travaux RCEA

M. le Maire indique s'être rendu avec M. Marcel Renon à Trivy à une réunion organisée par la DREAL concernant les futurs travaux de la RCEA. Ces derniers consisteront en :

- La mise en 2x2 voies de la portion de la RN79 située entre les PR 45+625 et 49+280 sur les communes de Dompierre-les-Ormes, La Chapelle-du-Mont-de-France et Trivy sur 4 kms.
- la réalisation de 9 ouvrages
- la réalisation de réseaux de collecte et de rejet des eaux.

Après exposé des projets, le Conseil Municipal,

- donne son accord à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relative à la mise en 2x2 voies de la RCEA/RN79 sur le Commune de Dompierre-les-Ormes
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°) Proposition subventions 2019 aux associations suite et fin.

M. le Maire présente les propositions de subventions 2019 préparées par le bureau municipal.

Associations	Subventions 2019
Arts Sites et Traditions de Meulin	300,00 €
Dompierre de France (National)	100,00 €
MAM des Ptits Loups	500,00 €

Le Conseil Municipal,

- valide ces propositions,
- dit que la subvention attribuée à la MAM des Ptits Loups est à titre exceptionnelle,
- charge le Maire d'informer les associations et organismes et de procéder au versement des subventions.

6°) Informations et questions diverses

a) Cession d'une parcelle à la Commune par le SDISS 71

Le Maire informe le Conseil de la réception de la réponse du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire concernant la cession de la parcelle AB n° 443 à côté de la station-service, propriété du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire, à la Commune de Dompierre-les-Ormes à l'Euro symbolique.

Les frais notariés seront à la charge de la Commune et l'acte de translation de propriété sera rédigé par l'étude notariale PARIS-CORGET et FAUDON de MACON.

Le Conseil Municipal,

- accepte l'acquisition à l'euro symbolique du terrain cadastré section AB n° 443,
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune,
- charge M. le Maire à prendre contact avec le notaire pour les démarches administratives,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b°) Eclairage public au lieudit La Roche

M. le Maire fait part de la proposition du Sydesl concernant l'installation d'éclairage public au lieudit La Roche, dossier n° 179165_EP9.

Le montant s'élève à 626.45€ HT.

Le Conseil Municipal,

- valide le projet d'éclairage public dossier N° 179165_EP9
- accepte le plan de financement suivant :

Montant T.T.C. des travaux : 751.74 €

TVA récupérée par le Sydesl : 125.29 €

Contribution de la Commune : 626.45 € H.T.

- autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

c°) Rappel élection

M. le Maire rappelle l'organisation des élections européennes établie lors du dernier conseil municipal du 10/04/2019.

d°) Divers

- Mme Denise Forestier demande si un courrier a été envoyé à Mme Pitavy pour l'entretien de ces haies et arbres. Un second courrier sera envoyé avec accusé de réception.

- Mme Lanciaux signale qu'une administrée lui a fait remarquer que les trottoirs ne sont pas assez larges et accessibles pour les personnes se déplaçant en fauteuils roulants. M. le Maire s'est adressé à la DRI pour résoudre le problème.

- M. Roger Besson demande ce qu'il en est du distributeur de billets. M. le Maire affirme que la Commune de Dompierre-les-Ormes conservera un distributeur de billet. Un projet est en cours d'examen.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 19 juin 2019 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 12 juin 2019 à 18 h 00

Fin de séance : 21 h 15